



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-602

PUBLIÉ LE 2 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction des affaires juridiques et des droits des patients

75-2021-10-29-00010 - Arrêté modifiant l'arrêté portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l' Assistance publique - hôpitaux de Paris (1 page)

Page 3

GHU Paris psychiatrie & neurosciences / Direction Générale

75-2021-10-01-00018 - Décision 2021-007- Finances - de délégation de signature (Plateaux techniques) (3 pages)

Page 5

75-2021-10-22-00003 - décision 2021-008- de délégation de signature (relations avec les usagers) (3 pages)

Page 9

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2021-10-29-00010

Arrêté modifiant l'arrêté portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l' Assistance publique - hôpitaux de Paris

Arrêté modifiant l'arrêté portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris

**Le Directeur général
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur du 5 juin 2020 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur du 5 juin 2020 fixant la liste des directeurs des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu le règlement intérieur de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, et notamment son article 1^{er},


ARRETE :

Article 1 : A l'article 1^{er} la phrase suivante est supprimée :

« - des arrêtés portant suspension des ingénieurs hospitaliers et des attachés d'administration hospitalière ainsi que les arrêtés portant application des sanctions disciplinaires aux ingénieurs hospitaliers et des attachés d'administration hospitalière. »

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le



Martin HIRSCH

29 OCT. 2021

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2021-10-01-00018

Décision 2021-007- Finances - de délégation de signature (Plateaux techniques)

Délégation n°2021-007

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES FINANCES, DU CONTROLE DE GESTION,
DE LA FACTURATION ET DES PLATEAUX TECHNIQUES**

PLATEAUX TECHNIQUES

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD, Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Philippe CHARLES au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à **Monsieur Philippe CHARLES, Directeur des Finances, du Contrôle de Gestion, de la Facturation et des Plateaux Techniques**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- tous actes, décisions, documents et correspondances relevant de l'activité de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation et à l'animation de sa direction, l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- les contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT, conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique,
- tous bons de commandes, dans le cadre de marchés publics signés,
- toutes attestations de service fait.

Article 2

Délégation est donnée à **Monsieur Sébastien VESSERON, Ingénieur biomédical responsable des Plateaux Techniques à la Direction des Finances, du Contrôle de Gestion, de la Facturation et des Plateaux Techniques**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- tous actes, décisions, contrats (autres que marchés publics), documents et correspondances relevant de l'activité des Plateaux Techniques,
- toutes notes relatives à l'organisation et à l'animation du service des Plateaux Techniques et à l'encadrement des équipes placées sous sa responsabilité,
- toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT, conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique,
- tous bons de commandes, dans le cadre de marchés publics signés,
- toutes attestations de services faits,
- les procès-verbaux de réception,
- toutes correspondances liées à l'activité de radioprotection ainsi que les attestations, imprimés, certificats, conventions, plans et déclarations,
- toutes correspondances en qualité de référent en matériovigilance.

Article 3

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Philippe CHARLES et de Monsieur Sébastien VESSERON, délégation est donnée à **Madame Sabine GEORGE, Technicienne supérieure hospitalière aux Plateaux Techniques et à Monsieur Julien GINSBOURG, Technicien supérieur hospitalier, Responsable de l'atelier biomédical**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité des Plateaux Techniques,
- les bordereaux d'envoi des pièces liées à l'activité des Plateaux Techniques,
- tous bons de commandes, dans le cadre de marchés publics signés,
- toutes attestations de services faits,
- les procès-verbaux de réception,
- en suppléance, toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT, conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique, limité à 4 000 euro HT pour les bons de commandes et attestations de service fait liés aux comptes d'investissement.

Article 4

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Établissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2021

Guillaume COUILLARD
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2021-10-22-00003

décision 2021-008- de délégation de signature
(relations avec les usagers)

Délégation n°2021-008

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES USAGERS ET DU MECENAT**

RELATIONS AVEC LES USAGERS

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD, Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Nathalie ALAMOWITCH au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à **Madame Nathalie ALAMOWITCH, Directrice Adjointe en charge de la Direction Affaires Juridiques, des Usagers et du Mécénat**, à effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction ainsi qu'à l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- les contrats et conventions, hors marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- les bordereaux, mandats et attestations de services faits,
- tous les actes décrits à l'article 2.

Article 2

Les documents faisant l'objet de la délégation sont les suivants :

- correspondances et réponses en lien avec les patients,
- correspondances liées aux demandes d'accès aux informations de santé,
- documents en lien avec les réunions de la Commissions des Usagers,
- documents en lien avec la gestion du service,
- documents en lien avec les aumôneries.

Article 3

Délégation est donnée à **Madame Séverine FANTINI, Chargée des relations avec les usagers**, à effet de signer au nom du Directeur les documents énumérés à l'article 2.

Article 4

Les délégations mentionnées ci-après portent sur l'article 2 de la présente délégation de signature.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH et de Madame Séverine FANTINI, délégation est donnée à **Madame Albane BERNAT, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la Directrice des Affaires Juridiques, des Usagers et du Mécénat, Responsable des affaires juridiques**.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH, de Madame Séverine FANTINI et de Madame Albane BERNAT, délégation est donnée à **Madame Lakri OUADAH, Assistante Médico-Administrative, Adjointe à la chargée des Relations avec les Usagers**.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH, de Madame Séverine FANTINI, de Madame Albane BERNAT et de Madame Lakri OUADAH, délégation est donnée à **Madame Justine PIGGIOLI, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la Responsable des affaires juridiques**.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH, de Madame Séverine FANTINI, de Madame Albane BERNAT, de Madame Justine PIGGIOLI et de Madame Lakri OUADAH, délégation est donnée à **Madame Raphaëlle JESSE, Adjointe administrative, assistante du service des relations avec les usagers**.

Article 5

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 6

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 22 octobre 2021

Guillaume COUILLARD
Directeur